

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021

Conseillers présents : Claire APFFEL, Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON, Martine DONEY, Simon GAILLARD, Alain GENTINE, Philippe GIRARD, Claude GRESSET, Catherine HAMELIN, Elodie TOITOT, François MARTIN, Michel TIROLE, Jean-Pierre VAGNE.

Conseillers Absents : Denis DUQUET procuration à Flavien CHANSON, Laurence MAIROT procuration à Michel TIROLE, Laurence MARTIN.

Secrétaire de séance : Laurence BEPOIX

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour concernant deux conventions avec ENEDIS.

Ordre du jour :

- 1- Finances
- 2- Délibérations :
 - a) Comptes de Gestion 2020 budget principal – lotissement Arguel – Lotissement Sur le Mouthier,
 - b) Comptes Administratifs 2020 budget principal – lotissement Arguel – Lotissement Sur le Mouthier,
 - c) Affectation des résultats 2020 budget principal – lotissement Arguel – Lotissement Sur le Mouthier,
 - d) Budgets Primitifs 2021 : Budget Communal – Budget lotissement Arguel – Budget lotissement Sur le Mouthier,
 - e) Vote des 2 taxes : Foncier bâti et foncier non bâti,
 - f) Charges locatives 2020, acomptes 2021,
 - g) Remboursement de frais,
 - h) Subvention Avalfort
- 3- Synthèse réflexion immobilière (Flavien Chanson / Catherine Hamelin)
- 4- Questions diverses

Monsieur le Maire débute la séance par la lecture du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

1- Finances

Le Maire reprend les éléments principaux présentés par Claude Gresset lors des deux réunions Finances des 02 Février et 09 Mars.

Ces 2 séances ont permis aux élus d'appréhender la situation des budgets des 2 lotissements et du budget principal de la commune et de valider le niveau d'investissement souhaité pour 2021.

En synthèse il indique que les recettes et dépenses de fonctionnement sont stables.

Par ailleurs, les investissements prévus à ce stade nécessiteraient de prélever 180 000 € sur notre fond de roulement dont le solde resterait conséquent à 600 000€.

Le détail des éléments est présenté dans les délibérations suivantes.

2- Délibérations

+ Objet : Vote du compte de gestion 2020 – BUDGET PRINCIPAL FONTAIN

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2020,
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve, le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Objet : Vote du compte de gestion 2020 – BUDGET LOTISSEMENT ARGUEL

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2020,
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve, le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Objet : Vote du compte de gestion 2020 – LOTISSEMENT SUR LE MOUTHIER

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2020,
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve, le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Objet : Vote du compte administratif 2020 – BUDGET PRINCIPAL FONTAIN

Monsieur Claude GRESSET est élu à l'unanimité président de la séance.

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2020
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
Le rapport du Président de séance entendu,

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire, Monsieur VAGNE se retire de la séance au moment du vote du compte administratif,
Monsieur Claude GRESSET précise que Monsieur le Maire ne fait pas partie du quorum, que le quorum de 10 membres présents (outre le Maire) est atteint pour le vote du compte administratif.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve par 17 voix POUR, le Compte Administratif et arrête les comptes aux résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2020	+ 994 626.76	+ 622 977.50
Dépenses 2020	- 664 978.18	- 472 922.84
Résultat net de l'exercice 2020	+ 329 648.58	+ 150 054.66
Report de l'exercice 2019	+ 616 347.98	- 70 926.96
Résultat clôture 2020	+ 945 996.56	+ 79 127.70

Le Conseil Municipal détermine le besoin de financement :

Solde d'investissement reporté	+ 79 127.70
Reste à réaliser 2020 en dépenses	- 246 000.00
Besoin de financement	+ 779 124.26

Objet : Vote du compte administratif 2020 – LOTISSEMENT ARGUEL

Monsieur Claude GRESSET est élu à l'unanimité président de la séance.

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2020
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
Le rapport du Président de séance entendu,

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire, Monsieur VAGNE se retire de la séance au moment du vote du compte administratif,
Monsieur Claude GRESSET précise que Monsieur le Maire ne fait pas partie du quorum, que le quorum de 10 membres présents (outre le Maire) est atteint pour le vote du compte administratif.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve par 17 voix POUR, le Compte Administratif et arrête les comptes aux résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2020	+ 139 453.17	+ 103 975.87
Dépenses 2020	- 115 976.97	- 88 158.17
Résultat net de l'exercice 2020	+ 23 476.20	+ 15 817.70
Report de l'exercice 2019	+ 0	- 103 975.87
Résultat clôture 2020	+ 23 476.20	- 88 158.17

Objet : Vote du compte administratif 2020 – LOTISSEMENT SUR LE MOUTHIER

Monsieur Claude GRESSET est élu à l'unanimité président de la séance.

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2020
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
Le rapport du Président de séance entendu,

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire, Monsieur VAGNE se retire de la séance au moment du vote du compte administratif,
Monsieur Claude GRESSET précise que Monsieur le Maire ne fait pas partie du quorum, que le quorum de 10 membres présents (outre le Maire) est atteint pour le vote du compte administratif.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve par 17 voix POUR, le Compte Administratif et arrête les comptes aux résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2020	+ 25 539.22	+ 9 736.72
Dépenses 2020	- 25 539.22	- 25 539.22
Résultat net de l'exercice 2020	+ 0	- 15 802.50
Report de l'exercice 2019	+ 0	- 9 736.72
Résultat clôture 2020	+ 0	- 25 539.22

Objet : Affectation des résultats 2020– COMMUNE DE FONTAIN

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2020,
Vu le compte de gestion du Receveur municipal,
Vu le compte administratif
Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 18 voix POUR, affecte les résultats de clôture 2020 aux comptes suivants :

Au R1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	+ 166 872.30
Au R001 : Solde d'investissement reporté (excédent) :	+ 79 127.70
Au R002 : Excédent de fonctionnement reporté :	+ 779 124.26

Objet : Affectation des résultats 2020– LOTISSEMENT ARGUEL

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2020,
Vu le compte de gestion du Receveur municipal,
Vu le compte administratif
Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 18 voix POUR, affecte les résultats de clôture 2020 aux comptes suivants :

Au D001 : Solde d'investissement reporté (déficit) : - 88 158.17
Au R002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 23 476.20

Objet : Affectation des résultats 2020– LOTISSEMENT SUR MOUTHIER

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2020,
Vu le compte de gestion du Receveur municipal,
Vu le compte administratif
Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 18 voix POUR, affecte les résultats de clôture 2020 aux comptes suivants :

Au D001 : Solde d'investissement reporté (déficit) : - 25 539.22
Au R002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 0

Objet : Vote du budget primitif 2021 – COMMUNE DE FONTAIN

Le rapport de l'adjoint aux Finances entendu,

Le Conseil Municipal vote à 18 voix pour, abstentions le Budget Primitif 2021 dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	1 060 250.00	880 200.00
Résultat de fonctionnement reporté		779 124.26
Total de la section fonctionnement	1 060 250.00	1 659 324 .26
Crédits votés au titre du présent budget	529 000.00	696 122.30
Résultat d'investissement reporté		79 127.70
Restes à réaliser	246 000.00	
Total de la section investissement	775 000.00	775 250.00

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

La taxe d'habitation (TH) disparaît, il n'y a plus lieu de voter pour un taux.

La perte de ressources de la TH des résidences principales est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Le transfert de la part départementale de foncier bâti se traduit par un "rebasage" du taux communal de TFPB : le taux départemental de TFPB 2020 (18,08%) vient s'additionner au taux communal 2020. Ce taux de TFPB majoré de l'ex-taux départemental devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

Pour la commune de FONTAIN, le nouveau taux de Foncier Bâti de référence à compter de 2021 sera donc de 32,41 % (taux 2020 communal : 14,33% + Taux 2020 départemental :18,08%)

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération, par 18 voix POUR, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 :

+ Taxe Foncière (bâti) :32.41 % (taux communal 14.33 % + taux départemental 18.08 %)
+ Taxe Foncière (non bâti) : 20,92 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier.

Objet : Remboursement de frais

Madame Bénédicte CHAMBREY ne prend pas part au vote.

Les membres du Conseil Municipal de Fontain décident, à l'unanimité, de rembourser à Madame Bénédicte CHAMBREY, la somme de 168.00 € correspondant à la mise en place du nouveau site internet.

Les dépenses sont inscrites au BP 2021, au compte 60680.

Monsieur le Receveur Municipal est chargé, en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

+ Objet : Subvention à l'association AVALFORT

L'exposé du Maire entendu, et après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal de Fontain décident de verser une subvention de 150 euros à l'association AVALFORT.

Cette somme sera inscrite au compte 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2021.

Objet : Conventions Enedis sur le territoire de Fontain

De manière à renforcer l'alimentation électrique du secteur de la Combe Bourgogne et d'une partie du village sur le territoire de Fontain, il est nécessaire de signer 2 conventions avec Enedis.

Monsieur le maire présente les 2 conventions :

- Une pour la mise à disposition d'un poste de transformation électrique
- Une pour le passage des câbles souterrains

Le conseil municipal a pris connaissance des 2 conventions et, après délibération, à l'unanimité, accepte les termes des conventions et autorise Monsieur le maire à les signer.

3- Synthèse des différents groupes de travail présentée par Catherine Hamelin et Flavien Chanson

L'ensemble des élus s'est réuni en trois groupes de travail afin d'analyser les besoins existants sur la commune et l'état des lieux des bâtiments communaux. Il en ressort les points suivants :

Analyse des besoins :

- Un large plébiscite est enregistré pour la proposition de la mise en place d'une structure d'accueil de la petite enfance (Il est proposé de faire un sondage auprès des assistantes maternelles),
- Commerces supplémentaires
- Salles d'activités sportives et culturelles et lieu de convivialité, d'équipements de sport en plein air
- Un lieu d'accueil pour les séniors (foyer, structure intergénérationnelle...)
- Un centre médical serait utile
- Une grande demande de services supplémentaires

Etat des lieux des bâtiments communaux :

La commune est bien pourvue en bâtiment, toutefois il y a lieu d'envisager certaines améliorations afin d'optimiser leur fonctionnement :

- Un réaménagement de la salle des fêtes pour plus d'optimisation (lieu de stockage du matériel comme par exemple des accessoires pour les activités sportives proposées par ALF),
- Une transformation de l'atelier d'Arguel en salle d'activité,
- Une convention avec le SIFALP pour une utilisation plus large du gymnase,
- Une transformation de la mairie d'Arguel en logement,
- La destruction du préfabriqué d'Arguel,

- La modernisation de la mairie avec une ambition transition énergétique,
- La rénovation des logements communaux avec une ambition transition énergétique,
- Le projet de réhabilitation de l'ancienne fruitière avec l'appui pour la définition du projet de l'Agence d'urbanisme du Grand Besançon.
- La création d'une structure couverte dans le secteur de la salle des fêtes et/ou vers l'église.

4- **Questions diverses**

- **Courrier de la Préfecture concernant l'Antenne de téléphonie :**

A notre demande et suite à la transmission des éléments de l'enquête que nous avons réalisée, les services de la Préfecture ont écrit aux quatre opérateurs téléphoniques pour leur demander de poursuivre la réflexion visant à rechercher des solutions pour apporter une meilleure couverture en téléphonie mobile des secteurs de Fontain qui sont très mal desservis (ce défaut de couverture concerne environ 600 personnes selon l'enquête réalisée par la commune).

- **SIFALP**

Le budget du SIFALP a été voté.

La contribution des communes s'élève à 300 000 €, celle de notre village se situe à hauteur de 163 445.65 €.

Un comité PEDT est programmé, une importante réflexion sur le changement du prestataire concernant la cantine est à l'ordre du jour.

- **Convention EPF / Restaurant Raudin**

Une rencontre est programmée Mardi 16 Mars avec Sylvie et José Raudin, l'EPF et la mairie.

- **Déchets**

Beaucoup de déchets ont été constaté sur les routes entre Beurre, Arguel, Fontain. Le département a été contacté.

Beaucoup de masques sont par terre aux environs de l'école et dans les rues du centre du village.

Une sensibilisation des élèves est proposée en demandant l'intervention des enseignants.

- **Adhésion au Club Climat de Grand Besançon Métropole**

Flavien Chanson proposera un courrier d'engagement.

- **Syndicat des Grands Prés**

Cette structure gère la maison du temps libre et la halle du marché de Pugey.

Un échange avec Pugey a eu lieu et il a été décidé de sortir du syndicat des Grands Prés. Depuis la fusion Arguel/Fontain la répartition des coûts calculée sur la base de la population est devenue trop élevée par rapport à l'utilisation faite par les habitants de la commune. Les représentants de Pugey comprennent totalement notre démarche. Une étude sur les conditions de sortie va être menée.

- **Grand Besançon classique** : cette course cycliste passera sur notre commune le 16 avril.

- **Cornu SA** : projet d'extension avec une construction de 500 m² de bande de stockage.

- **Spiruline** : approche d'un futur agriculteur en reconversion professionnelle pour une production de spiruline avec une serre de 400 m², sur le site de la Chassagne.

Fin de la séance à 22h00

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 26 avril 2021 à 20h00 à la salle des fêtes

Vu par nous, Jean-Pierre VAGNE, Maire de Fontain, affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du code général des collectivités locales.

A Fontain le 18 mars 2021